

PAR COURRIEL

Le 8 octobre 2015

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de
Rimouski-Neigette, documents et questions complémentaires DQ4**

Monsieur,

Dans le cadre du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de parc éolien Nicolas-Riou, la commission d'enquête du BAPE demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de fournir certains documents et de répondre à deux questions.

Les documents demandés :

- Le cadre juridique et administratif (décret, etc.) relatif à l'appel d'offres qui touche le projet sous examen;
- Les communiqués et les documents annonçant l'appel d'offres;
- Le Plan régional de développement du territoire public, volet éolien, pour la région du Bas-Saint-Laurent (2007);
- Le cadre d'analyse du Ministère pour l'implantation d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État (2014).

Réponse aux documents demandés :

C'est Hydro-Québec Distribution qui a la responsabilité de lancer le processus d'appel d'offres pour développer de l'énergie éolienne. Le gouvernement dicte, par décret, les conditions du développement des projets éoliens ainsi que les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui devront être prises en compte dans le cadre de l'appel d'offres.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Le décret administratif et le décret de préoccupation relativement au développement d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne, dont est issu le projet sous examen;
- Le communiqué de presse du gouvernement du Québec, datant du 10 mai 2013, dans lequel le gouvernement annonce l'attribution de MW pour de nouveaux projets éoliens;
- Le Plan régional de développement du territoire public, volet éolien, pour la région du Bas-Saint-Laurent (2007);
- Le cadre d'analyse du Ministère pour l'implantation d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État (2014).

...2

C'est le 23 avril 2014 que le ministère des Ressources naturelles est devenu le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle, afin de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage.

Les questions posées

Question 1

Le Ministère a-t-il élaboré une politique de développement de l'énergie éolienne au Québec en vue d'optimiser les gains énergétiques, économiques et écologiques susceptibles de résulter de son déploiement sur le territoire? Sinon, existe-t-il un énoncé élaboré des objectifs gouvernementaux en rapport avec la filière éolienne?

Réponse

Non, le MERN n'a pas élaboré une politique de développement de l'énergie éolienne au Québec. Le gouvernement a exposé ses priorités d'action pour développer la filière éolienne dans le cadre de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. L'énergie pour construire le Québec de demain*. Au chapitre 2, entre les pages 30 et 38, le gouvernement s'était engagé à mettre en valeur le potentiel éolien pouvant être intégré au réseau de distribution. Plus précisément, entre 2003 et 2015, le gouvernement s'était donné comme objectif d'augmenter la puissance installée en énergie éolienne en la faisant passer de 100 MW à 4 000 MW. Le gouvernement souhaitait ainsi que l'énergie éolienne représente, en 2015, environ 10 % de la demande de pointe du réseau québécois. Cet objectif sera atteint à la fin de 2017 lorsque tous les parcs éoliens présentement en construction ou en processus d'autorisation auront été mis en service.

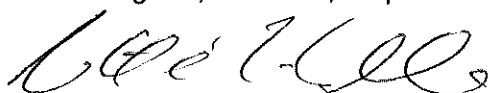
Question 2

Le ministère a-t-il mis sur pied un programme de recherche en vue d'optimiser les gains énergétiques, économiques et écologiques de cette filière?

Réponse

Non, le MERN n'a pas mis sur pied un tel programme de recherche.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Hélène Labelle
Conseillère en développement des énergies renouvelables
Direction du développement des énergies renouvelables